Réseau des Parlementaires contre la peine de mort au Maroc

Communiqué de presse

Le bureau directeur du Réseau des parlementaires contre la peine de mort au Maroc, a tenu sa première réunion, le mercredi 13 Mars 2013 au Parlement, qui a été consacrée à la répartition des tâches entre les membres et la détermination des perspectives d'action.

Le bureau s'est félicité de l'organisation de l'Assemblée constitutive, qui a eu lieu, le mardi 26 février 2013, sous le thème : «Le pouvoir législatif, acteur fondamental pour la protection du droit à la vie ». Il a également salué les parlementaires des deux Chambres, qui se sont engagé(e)s massivement et avec enthousiasme dans ce projet et dont leur nombre s'élève aujourd'hui à 200 membres, afin de défendre le droit à la vie et d'inscrire le Maroc dans la dynamique mondiale de l'abolition de la peine de mort.

Le bureau a de même considéré la création de ce réseau, comme étant un événement historique, remarquable et inédit reflétant la prise de conscience de la nécessité d'engagement du Parlement dans la mise en application des dispositions constitutionnelles liées à l'abolition de la peine de mort ,la

protection du droit à la vie ,la mise en œuvre des recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation ainsi que l'harmonisation de la législation pénale nationale avec les principes des droits de l'homme.

Le bureau a insisté sur le renforcement des rapports de partenariat et de coordination avec la Coalition marocaine contre la peine de mort et les forces abolitionnistes à l'échelle nationale et internationale, pour que le Maroc et tous les pays du monde deviennent une zone exempte de peine de mort.

Le bureau a pris acte des résultats importants émanant de l'Assemblée générale et particulièrement l'adoption du texte fondateur du Réseau ainsi que par la désignation par consensus du bureau directeur composé de sept membres : la députée Khadija Rouissi, la députée Nousha Skalli, la députée Fouzia El Bayed , le député Mohamed Ameur, le député Adil Tchikitou, la conseillère Khadija Ghamri et la députée Hasna Abouzaid.

Le Bureau a ensuite procédé à la répartition des tâches entre ses membres en insistant sur la prédominance de l'esprit de confiance de franchise et de synergie entre les membres et aussi de mettre l'intérêt suprême du réseau au dessus de toutes les considérations personnelles et les calculs partisans immédiats ainsi que de veiller pour que le Réseau devienne une force de plaidoyer et lobbying défendant avec ardeur et détermination le droit à la vie

Le bureau a désigné à l'unanimité les membres du secrétariat qui sont : la députée Khadija Rouissi, coordinatrice du Réseau, la députée Nouzha Skalli sa porte parole officielle, la députée Fouzia El Bayed, rapporteure et la conseillère Khadija Ghamri, trésorière. Le bureau comprend également, la députée Hasna Abouzaid en sa qualité de conseillère et les deux députés Mohamed Ameur et Adil Tchikitou en leur qualité de conseillers.

A cet égard, les membres se sont engagé(e)s à assumer leurs responsabilités de manières tournantes, non renouvelable après chaque assemblée générale du Réseau, prévu une fois par an.

Et afin de se préparer aux échéances futures attendues, le bureau a décidé d'intensifier ses activités en tenant des réunions hebdomadaires et aussi de répondre favorablement aux invitations pour la participation à des événements internationaux.

Il a été décidé également de consacrer la prochaine réunion à l'examen du programme d'action et au règlement intérieur du Réseau.

Secrétariat du Réseau

Rabat, le 17 mars 2013

Contacts:

La coordinatrice : la députée Khadija Erouissi

Adresse email : khadijarouissi@yahoo.fr

La porte parole du Réseau : la députée Nouzha Skalli

Téléphone: 0661213772

Adresse email: nouzhaskalli@gmail.com